

Image not found or type unknown



Congés pathologiques et congés payés

Par **gigi9**, le **17/01/2008** à **10:55**

Bonjour, mon congé maternité se termine bientôt. J'aurais souhaité prendre 3 semaines de congés payés à la suite. Dans l'éventualité où mon médecin m'accorderait 2 semaines de congés pathologiques (postnatal), que deviendraient mes congés payés? Seraient-ils décalés légalement, ou les perdrais-je? Je travaille dans le privé. Merci pour votre réponse.